

A la commission de gestion
du conseil général

POUR INFORMATION

Crédit supplémentaire N° 36 / 2025

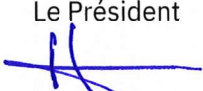
Nature du crédit supplémentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Dépense liée selon brochure <input type="checkbox"/> Dépense liée selon la nature de la dépense
Objet	Achats d'eau potable
Dicastère / service concerné	6 Travaux publics et Environnement
Centre d'activité concerné	609 Eau potable
Rubrique comptable	609.3120 Achats d'eau et d'énergies
Intitulé de la rubrique ou de l'objet	Eau, chauffage, éclairage
Montant prévu au Budget 2025	CHF 650'000.-
Crédit supplémentaire 2025 demandé	CHF 150'000.-
Justification	<p>Le dépassement constaté provient principalement de l'augmentation des achats d'eau auprès des communes voisines. En 2025, ces achats se sont élevés à environ kCHF 601 contre kCHF 450 prévus au budget, soit une hausse d'environ kCHF 151.</p> <p>Cette situation s'explique par une diminution importante des apports provenant des sources propres (travaux aux sources de la Fille et baisse du niveau d'alimentation naturelle due aux conditions météorologiques) de la Ville, ce qui a conduit à remplacer une partie de cette ressource locale par de l'eau achetée. Les volumes d'achat ont ainsi augmenté d'environ 24% par rapport à 2024, passant d'environ 2,43 millions de m³ à plus de 3,0 millions de m³.</p> <p>Les achats supplémentaires concernent principalement les communes de Savièse, de Conthey et d'Arbaz. Malgré cette hausse des</p>




	<p>volumes, les prix d'achat auprès de ces partenaires demeurent globalement dans une fourchette favorable par rapport à d'autres fournisseurs.</p> <p>Par ailleurs, un nouveau contrat de fourniture d'eau potable conclu en 2025 avec la Bourgeoisie d'Arbaz prévoit des conditions tarifaires légèrement plus élevées et a été appliqué rétroactivement au 1^{er} janvier 2025. Cet élément représente à lui seul environ kCHF 50 de charges supplémentaires sur l'exercice, hors effet lié à l'augmentation des volumes.</p>
Recettes supplémentaires	<p>L'augmentation des volumes d'eau distribués s'est également traduite par une hausse des volumes facturés aux consommateurs sur le territoire communal. Ceux-ci ont progressé d'environ 254'000 m³ en 2025 par rapport à l'année précédente, ce qui se répercute favorablement sur les recettes liées à l'eau potable. Cette évolution contribue ainsi à compenser partiellement l'augmentation des charges liées aux achats d'eau.</p> <p>Par ailleurs, l'accroissement des volumes d'eau en provenance de Savièse a également entraîné une augmentation de la production électrique de la mini-centrale de Purgatoire II, qui turbine cette eau avant son arrivée dans le réseau. Les revenus supplémentaires liés à cette production énergétique bénéficient toutefois à un autre dicastère et ne sont donc pas directement comptabilisés dans le centre d'activité de l'eau potable.</p>
Remarques	<p>La consommation électrique des installations liées à l'eau potable est quant à elle restée globalement conforme aux prévisions budgétaires (-kCHF 3.5). Bien que les volumes d'eau pompés aient fortement augmenté en 2025, la baisse des tarifs de l'électricité a permis de compenser cette hausse de consommation, de sorte que les charges énergétiques restent proches du montant inscrit au budget (kCHF 200).</p>

	L'écart global observé dans la rubrique 609.3120 provient ainsi essentiellement de facteurs hydrologiques et contractuels ayant entraîné une augmentation des achats d'eau. Il s'agit de charges nécessaires à la garantie de l'approvisionnement en eau potable de la population et relevant dès lors d'une dépense liée.
Date de la demande	09.03.2026

CONSEIL MUNICIPAL

Le Président

 Philippe VARONE

Le Secrétaire municipal

 Frédéric DELESSERT

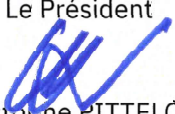
Commission de gestion

Date de réception du crédit supplémentaire : 13.03.2026

Commentaires :
 les membres de la commission se sont étonnés de la grande différence entre le volume d'eau achetée et vendue. Selon la municipalité, cet écart se justifie par un taux de fuite important.

Date de transmission aux commissaires pour information : 23.03.2026

CONSEIL GENERAL
 Commission de gestion

Le Président

 Christophe PITTELOUD

Le Rapporteur

 Lucien ZUBER